



Nature du besoin - Modèle:

Conception et élaboration de services d'apprentissage pour le Service correctionnel du Canada.

Invitation à soumissionner : 21120-17-2418529

Autorité contractante : Danielle Cameron

Téléphone : (613) 943-5222

Courriel : Danielle.Cameron@csc-scc.gc.ca

SOUSSIONNAIRES ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PRÉSENT APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres est émis dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AA) des services d'apprentissage - document n° E60ZH-070003 de SPAC. Toutes les modalités de l'AA des services d'apprentissage s'appliquent et doivent être intégrées à tout marché subséquent.

Le marché décrit aux présentes s'adresse uniquement aux fournisseurs de l'AA des services d'apprentissage de SPAC :

Bluedrop Training & Simulation Inc.
CAE Inc
Calian Ltd
Deloitte Inc
Instrux Media Corp
Lockheed Martin Canada Inc

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ

Sommaire :

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a un besoin « sur demande » pour les Services d'apprentissage pour une période allant jusqu' à quatre (4) ans selon les catégories et volets suivant dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement des services d'apprentissage :

- a) Volet 2 : Conception et élaboration pédagogique ;
- b) Volet 4 : Programmeur de produits d'apprentissage en ligne rapide ;
- c) Volet 5 : Assureur de qualité ; et
- d) Volet 6 : Conception et élaboration multimédia :
 - Conception graphique ;
 - Photographie ;
 - Animateur ;
 - Production vidéo ;
 - Production audio ; et
 - Narration.

Le contacteur sera requis de compléter en ligne et/ou en classe des modules de cours pour les clients du SCC. La majorité des modules demanderont les services du Programmeur de produits d'apprentissage en ligne rapide qui travaillera avec les clients en avance afin de déterminer le besoin, réviser les documents de bases et dans certain cas, faire la création de scénarios-maquettes. Dans d'autres cas, le SCC demande que le contacteur fournisse la conception



pédagogique pour l'élaboration ou conversion de matériaux de cours en classe ou produits en ligne.

Méthode de sélection – le prix évalué le plus bas

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable qui obtient le plus bas prix moyen pondéré de la recherche, sera recommandée pour attribution du contrat.

Si plus d'une soumission recevable de différente compagnie avec le même plus bas prix moyen pondéré de la recherche ; le contrat sera octroyé selon la méthodologie suivante :

- La soumission recevable reçue en premier par la date et l'heure, sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Exigences de sécurité

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b. du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

Installations ou locaux proposés par le soumissionnaire nécessitant des mesures de sauvegarde

Tel qu'indiqué à la Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, le soumissionnaire doit fournir l'adresse complète de ses installations ou de ses locaux et celles des individus proposés, pour lesquelles des mesures de sauvegarde sont nécessaires à la réalisation des travaux :

*N° civique / nom de la rue, unité / N° de bureau / d'appartement
Ville, province, territoire / État
Code postal / code zip
Pays*

L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](#) que le soumissionnaire et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé, tel que décrit à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences.